



Fiche cas d'usage #9

Facture de frais, payée par des collaborateurs (hors carte d'achat ou logée), avec une facture au nom du collaborateur



Fournisseur



PA Fournisseur



Acheteur

COMPLEXITÉ



FRÉQUENCE



Exemple :

Un collaborateur d'une entreprise achète des fournitures de bureau dans une grande surface. La facture est émise au nom du collaborateur (et non pas de l'entreprise) qui paye la facture en utilisant un moyen de paiement personnel (pas de carte d'achat ou de carte logée).

Références AFNOR XP Z12 014

Cas n°6 : Facture de frais, payée par des collaborateurs (hors carte d'achat ou logée), sans facture (e-reporting des données de transaction BtoC)

Principes

Le collaborateur a avancé des frais qui rentrent dans le cadre de son activité professionnelle, et l'entreprise les lui rembourse par une note de frais. Ce cas s'applique quand la facture payée par le collaborateur n'est pas au nom de l'entreprise. Cette facture doit être déclarée par le Fournisseur comme du BtoC, et donc en e-reporting. Elle ne rentre pas dans le cadre du BtoB et ne fait pas l'objet d'une facture électronique.

Voir fiche cas d'usage #3.1 et #3.2

Points d'attention

Dans le cas où l'Acheteur est un collaborateur d'une entreprise et qu'il effectue le règlement de la prestation via un moyen de paiement personnel, il devra alors faire une demande de remboursement auprès de son employeur via une note de frais. L'administration pourra préremplir la déclaration de TVA du Fournisseur avec la TVA collectée mais pas la TVA déductible de l'entreprise du collaborateur car celle-ci n'est pas identifiée lors de la vente. L'acheteur peut demander par la suite une facture BtoB qui portera la mention "TVA déjà collectée dans le cadre du e-reporting".

Secteurs d'activité

Tous



Notes personnelles :

Fiche pratique #9

Facture de frais, payée par des collaborateurs (hors carte d'achat ou logée), avec une facture au nom du collaborateur

